

ce qui suit, qu'on trouve à la page 1038 du hansard:

Pour ma part, je dirai sans équivoque que si jamais il survenait qu'une mesure soit prise qui soit de nature à empêcher les membres de l'opposition de bien s'acquitter de leurs devoirs...

M. l'Orateur: A l'ordre! Il me semble que l'honorable député tente de débattre la question au lieu de poser une question. S'il désire obtenir des renseignements fondés sur des faits et qu'il puisse poser sa question, il respecte le Règlement.

M. McIlraith: Ma question intéresse la direction des travaux de la Chambre, en ce qui concerne particulièrement les travaux d'aujourd'hui, et je pense que c'est un sujet qu'il est permis de soulever.

M. l'Orateur: Il conviendrait que le député pose sa question sans lire le hansard.

M. McIlraith: Je rédigerai ma question ainsi: Pourquoi le premier ministre et le leader de la Chambre ne veulent-ils pas remplir l'engagement qu'il a pris...

M. l'Orateur: A l'ordre! La question du député a la nature d'un argument et ne me semble se rapporter ni aux travaux de la Chambre, ni à l'ordre du jour.

M. McIlraith: Alors, monsieur l'Orateur, je demanderai au premier ministre s'il a l'intention d'exécuter l'engagement qu'il a pris envers la Chambre le 13 février 1959, comme l'atteste la page 1038 du hansard, et qu'il a réitéré le 25 février 1960, comme on peut le voir à la page 1509 du compte rendu officiel.

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, je remplis mes engagements. Je ne modifie en aucune façon la déclaration que j'ai faite alors, bien que je me souvienne combien on m'a critiqué pour l'avoir formulée. Ce que j'ai voulu dire, et que je répète, c'est que si l'on me signalait, n'importe quand, quelque manque d'équité par suite d'une réunion de comité, qui priverait les députés de l'occasion d'assister aux séances de la Chambre, je ferais remarquer au comité, sans intervenir d'aucune façon,—ce que je n'ai pas le droit de faire,—qu'il ne doit pas y avoir manque d'équité. D'ailleurs, à ce que je sais, il n'y a pas eu d'injustice envers qui que ce soit à la Chambre.

M. McIlraith: Vu la réponse qu'il a donnée à ma question antérieure, le premier ministre prendrait-il maintenant les dispositions voulues pour que les députés puissent assister aujourd'hui au débat sur l'amendement à la constitution?

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, encore une fois, je n'en ai pas le pouvoir. Si quelqu'un se trouve traité injustement du fait qu'une réunion de comité

l'empêche d'être à la Chambre pour débattre une question qui l'intéresse, je suis sûr que le comité verra à respecter et à maintenir son droit à participer au débat.

L'AVIATION ROYALE DU CANADA

BROCHURE N° 76 SUR LA FORMATION—INTERPELLATION À PROPOS DE L'INFLUENCE DES ÉTATS-UNIS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest): Je voudrais poser une question au major général, le ministre de la Défense nationale. Vu que le *Globe and Mail* annonce ce matin sous la rubrique "Finies les soirées plates,—L'ARC publie une brochure de 118 pages sur les distractions et les jeux" (il s'agit de la brochure n° 76 de l'Aviation royale du Canada et de jeux comme le colin-maillard, le vacarme de basse-cour, la course aux bolides et le reste) et vu que les forces armées des États-Unis ont publié une brochure analogue, le ministre pourrait-il dire à la Chambre si la distribution d'une telle brochure révèle l'influence grandissante de l'aviation américaine sur la formation, les méthodes et les pratiques de l'Aviation royale du Canada?

L'hon. G. R. Pearkes (ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, je réponds nettement et catégoriquement: non. L'aviation américaine n'exerce pas d'influence grandissante sur l'Aviation royale du Canada. L'honorable député apprendra sans doute avec intérêt que cette brochure a été publiée en 1958. C'est en somme la refonte d'une brochure analogue publiée par le directeur de l'éducation physique et des jeux du ministère de la Santé et du Bien-être du Manitoba. Et si, comme l'affirme l'honorable député, l'Aviation américaine a récemment fait paraître une publication fondée sur cette brochure, et bien nous sommes très heureux de collaborer avec l'Aviation des États-Unis.

M. Herridge: Puis-je poser une autre question, monsieur l'Orateur? Le ministre vient de dire que les forces armées des États-Unis ont récemment fait paraître une brochure semblable à la nôtre, voudrait-il déposer la brochure n° 76 afin que nous puissions voir si elle renferme des instructions semblables sur la façon de servir des boissons et de laver un chien?

LA FONCTION PUBLIQUE

LES EMPLOYÉS DES POSTES—PRÉTENDU MÉCONTENTEMENT AU SUJET DES RÉCENTES HAUSSES DE TRAITEMENT

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Azellus Denis (Saint-Denis): Puis-je poser une question au ministre des Postes? Le ministre sait-il que, d'après les journaux